



Notaire injoignable, succession bloquée

Par **christina0907**, le **22/03/2016** à **15:32**

Bonjour,rnrnMon grand-père est décédé le 10 janvier 2015, ma mère a essayé d'avoir le notaire chargé de la succession toute l'année, mais celui-ci n'a jamais pris d'appel, elle n'a signé qu'un seul papier en février, elle a pris un notaire qui a lui aussi essayé, mais en vain. Ma mère est décédée en décembre 2015, ma sœur et moi ne pouvons pas faire la succession car il faut y entrer celle de mon grand-père, on a dû se battre pour signer l'accord de partage du G-P, mais rien depuis, ma notaire a envoyé plusieurs courriers sans réponse, la secrétaire m'a dit qu'il n'a pas à s'adresser à moi parce que je ne suis que la petite fille. J'ai contacté la chambre des notaires qui a fait le nécessaire il y a 3 semaines, depuis rien. J'ai réessayé le notaire, on me dit qu'on me rappelle, et voilà, ça fait 15 mois. je ne peux me permettre de prendre un avocat. Quelle autre solution je peux avoir ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **23/03/2016** à **08:20**

Bonjour,rnrnSaisir la chambre départementale des notaires par pli recommandé avec accusé-réception. Si pas de réponse du notaire en question, saisir le tribunal d'instance, vous n'avez pas le choix.